

Objet : Convention de partenariat avec l'association Tapage dans le cadre de l'organisation d'un salon du livre le 07 février 2026 à la Cantonade

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants dont les engagements financiers pour la CDC sont inférieurs à 10 000 € HT dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que la communauté de communes des Pays de L'Aigle, via ses médiathèques et l'association TaPage poursuivent des objectifs communs en matière de promotion de la lecture publique.

C'est dans ce cadre, que c'est noué un partenariat pour coorganiser un salon du livre le 07 février 2026 sur le thème des enquêtes, à la Cantonade à La Ferté Fresnel, commune déléguée de la Ferté-en-Ouche

Considérant que pour l'organisation de cet évènement, il convient de formaliser les engagements de chacune des parties.

DÉCIDE

Article 1^{er} : De valider les termes de la convention de partenariat avec l'association pour l'organisation du salon du livre le 07 février 2026.

Article 2 : De signer ladite convention ci-annexée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

FAIT À L'AIGLE, LE 09 JANVIER 2026

Acte reçu en préfecture le **28 JAN. 2026**
Publié en ligne le
Certifié exécutoire **28 JAN. 2026**

**Le Président
Jean SELLIER**



Accusé de réception en préfecture
061-200060468-20260109-2026-01-09-001-AU
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026